

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 janvier 2025 - Délibération n°25-006**

Objet : Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL 2025) pour la réalisation des travaux de voirie entre la rue Colbert et la rue Beausoleil

Le sept janvier deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le trente-et-un décembre précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, J-P. ROUX, M. MESSINES, M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, F. LOPEZ, C. PELEGRIN, C. BOUILLET, P. MAGALHAES ALVES, F. BOUCHE, E. SIFUENTES, H. NEVEU, X. PECHAIRAL, H. NICOLAS, D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

L. HEBRARD donne procuration à J-J. GRANAT, N. ANDREO donne procuration à I. ALCANIZ-LOPEZ, B. MALLET donne procuration à H. NICOLAS.

SECRETARE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

* * *

Rapporteur : Wilfrid ALCANIZ, 5^{ème} adjoint

Après avoir réhabilité sa place centrale, comprenant le cours Jean Jaurès et la place de la mairie, puis les rues situées au Sud de celle-ci, rue de la Paix, rue d'Austerlitz et rue Bigot, la commune de Manduel a souhaité réaliser des travaux d'aménagement de la voirie au Nord de sa place centrale, entre la rue Colbert et la rue Beausoleil.

Ces aménagements comprennent :

- Les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, éclairage public et téléphonie) sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG) afin de les sécuriser mais aussi de mieux mettre en valeur les lieux situés dans le périmètre de deux bâtiments inscrits au patrimoine (borne milliaire et église Saint-Genest);
- Les travaux concernant les réseaux humides (eau potable – eaux usées), sous maîtrise d'ouvrage de Nîmes métropole, afin de sécuriser et de mettre aux normes ces réseaux;
- Les travaux d'aménagement de la voirie, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Manduel.

Les travaux de réfection de la voirie s'étendent de l'avenue Pierre Mendès-France à la rue de la République.

Outre la remise en état de la chaussée qui était très abimée à certains endroits avant les travaux, cette réalisation a pour objectif d'aménager :

- un lien cyclable entre le cœur de ville et le nouveau jardin public, ce lien permettant la sécurisation de la totalité du parcours entre le cœur de ville, les stades et le collège Via Domitia,
- la rue Colbert et son impasse en zone de partage, en prévoyant une rampe d'accès PMR aux normes vers la médiathèque,
- la place Etienne Borne en zone de partage avec un cheminement piétonnier dédié, accessible et sécurisé, tout en proposant quelques places de stationnement ombragées par la plantation d'arbres,
- les ruelles du centre-ancien en rues piétonnes (rue de Turenne, rue de Provence) afin de proposer aux piétons et aux cyclistes un cheminement sécurisé,

- la rue du Fort avec des trottoirs accessibles et normalisés pour sécuriser les cheminements piétons, notamment entre le parking du Fort (170 places) et le cœur de ville,
- la place Bellecroix pour qu'elle soit un espace de convivialité par l'augmentation de l'espace octroyé aux piétons, aux terrasses et par la réduction du nombre de voitures en stationnement (instauration d'une zone bleue comme le cours Jean Jaurès et le parking Bigot),
- la rue Beausoleil avec des trottoirs accessibles et normalisés.

Les travaux d'aménagement de la voirie sont évalués à 801 000 euros hors taxes.

Le plan de financement envisagé pour le projet est le suivant :

Partenariat de financement	Pourcentage du coût HT	Montant
Subvention de l'Etat	30%	240 300 €
Subvention de la Région	10%	80 100 €
Sous-total	40%	320 400 €
Nîmes Métropole	30%	240 300 €
Commune	30%	240 300 €
TOTAL	100%	801 000 €

Il est donc proposé de solliciter l'Etat à hauteur de 30% du projet.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2334-32 à L.2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35;

Vu le règlement d'octroi de la DETR 2025 accompagnant l'appel à projet;

Considérant l'intérêt pour la commune d'améliorer les aménagements en centre-ville pour les cyclistes et les piétons, notamment sur l'axe de circulation entre la rue Colbert et la rue Beausoleil;

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité par 26 voix pour et 3 abstentions (H. NICOLAS, B. MALLET et X. PECHAIRAL) ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal approuve une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL 2025 pour la réalisation des aménagements entre la rue Colbert et la rue Beausoleil.

ARTICLE 2. Le maire de Manduel, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Convocation : 31 décembre 2024
Affichage ordre du jour : 31 décembre 2024
Présents : 26
Suffrages exprimés : 29
Absents : 3
Publiée le :

10 JAN. 2025



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Isabel ALCANIZ-LOPEZ